



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-5262>

Département(s) de publication : **75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95**

Annonce n° **25-5262**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Ile de France Mobilités

**Activité de l'entité adjudicatrice** : Services de chemin de fer urbain, de tramway, de trolleybus ou d'autobus

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Prestations de reconnaissance et de localisation de réseaux pour Île-de-France Mobilités

**Description** : Prestations de reconnaissance et de localisation de réseaux pour Île-de-France Mobilités

**Identifiant de la procédure** : 9f0c0e7f-46ac-4486-9750-9a016a77b74a

**Type de procédure** : Ouverte

**Principales caractéristiques de la procédure** : L'accord-cadre est mono attributaire. La consultation n'est pas allotie.

##### 2.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale ( cpv )** : 71352000 Services de levés souterrains

**Nomenclature supplémentaire ( cpv )** : 71351810 Services topographiques

##### 2.1.4 Informations générales

**Informations complémentaires** : Il peut être attribué à un candidat individuel ou à un groupement momentané d'entreprises.

**Base juridique** :

Directive 2014/25/UE

## Section 5 - Lot

### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

**Titre** : Prestations de reconnaissance et de localisation de réseaux pour Île-de-France Mobilités

**Description** : L'accord-cadre concerne des prestations de reconnaissance et de localisation de réseaux (détection et/ou géoréférencement), enterrés ou aériens, sensibles ou non sensibles, dans le cadre des projets d'infrastructures d'Ile-de-France Mobilités, avant ou pendant la phase travaux. Les interventions de localisation d'ouvrages enterrés, telles que prévues dans le présent accord-cadre, pourront comprendre l'emploi en simultané des techniques intrusives et non-intrusives.

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nature supplémentaire du marché** : Marché de travaux

**Nomenclature principale** ( cpv ) : 71352000 Services de levés souterrains

**Nomenclature supplémentaire** ( cpv ) : 71351810 Services topographiques

#### 5.1.3 Durée estimée

**Durée** : 48 Mois

#### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements** : 1

#### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA** : 6,000,000 Euro

**Valeur maximale de l'accord-cadre** : 6,000,000 Euro

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée** : La participation n'est pas réservée.

**Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés** : Exigence dans l'offre

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)** : oui

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère** :

**Type** : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

**Nom** : Le candidat fournira un DUME ou une lettre de candidature (DC1) assortie d'une déclaration du candidat (DC2) accompagnés des documents listés au règlement de la consultation.

**Description** : Les pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat individuel ou chaque membre du groupement ; Une déclaration sur l'honneur, conformément à l'article R.2143-3 du code de la commande publique, pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ; Attestation sur l'honneur que

le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L8221-1, L8231-1, L8241-1 et L8251-1 du code du travail ; Le cas échéant, la liste nominative des travailleurs étrangers employés pour la réalisation des prestations attendues et qui sont soumis à autorisation de travail exigée par les articles D. 8254-2 à D. 8254-5 du Code du travail ; cette liste doit préciser, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail ; Le cas échéant, en cas de recours à des travailleurs détachés, les pièces prévues à l'article R. 1263-12 du code du travail ; Pour chaque travailleur détaché, une copie de la déclaration de détachement effectuée sur le télé-service "SIPSI " du ministère chargé du travail, conformément aux articles R. 1263-5 et R. 1263-7 du code du travail ; Une copie du document désignant le représentant mentionné à l'article R. 1263-2-1 du Code du travail ; Le cas échéant, le jugement de redressement judiciaire.

**Critère :**

**Type :** Capacité économique et financière

**Description :** Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet de l'accord-cadre, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. Niveau minimum requis : le candidat individuel ou le groupement devra justifier d'un chiffre d'affaires annuel minimum égal à 2 000 000 Euros HT par an au cours des trois derniers exercices disponibles.

**Critère :**

**Type :** Capacité technique et professionnelle

**Description :** Les compétences demandées au titre du marché sont les suivantes : Géoréférencement des réseaux enterrés ; Géodétection de réseaux enterrés ; Inspection de réseaux par caméra. Certificats de qualification professionnelle particuliers : \*une certification en géoréférencement de réseaux enterrés et aériens requise en référence à l'article 23 de l'arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du Code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution modifié par le décret n°2021-261 du 10 mars 2021 et à l'annexe I de l'arrêté du 19 février 2013 encadrant la certification des prestataires en géoréférencement et en détection des réseaux modifié par l'arrêté du 26 octobre 2018 ; \*une certification en détection de réseaux enterrés requise en référence à l'article 23 de l'arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du Code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution modifié par le décret n°2021-261 du 10 mars 2021 et à l'annexe II de l'arrêté du 19 février 2013 encadrant la certification des prestataires en géoréférencement et en détection des réseaux modifié par l'arrêté du 26 octobre 2018 ; \*Indication des personnels disposant de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR). Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années en précisant les indications des titres d'études et professionnels, notamment ceux des responsables de prestations de services de même nature que celles du marché

Une attestation d'assurance à jour relative à sa responsabilité civile et professionnelle ; Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle de l'accord-cadre ; Présentation des principaux projets effectués au cours des 5 dernières années par candidat ou par membre du groupement, indiquant notamment les informations suivantes : l'objet et le montant des prestations, le linéaire ou la surface du projet, la date de réalisation, le destinataire de l'ouvrage, les missions accomplies, les rôles et responsabilités du membre présentant la référence. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de l'accord-cadre.

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Critère 1 (C1) : Prix sur la base du montant global TTC du détail quantitatif estimatif (DQE) noté sur 50 points.

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Critère 2 (C2) : Valeur technique noté sur 35 points Sous-critère 1 (SC1) noté sur 20 points : Qualité de la méthodologie de réalisation des prestations comprenant les livrables types présentés, évaluées sur la base des éléments fournis dans le mémoire technique et le sous-détail de prix Sous-critère 2 (SC2) noté sur 10 points : Pertinence des moyens matériels mis en oeuvre pour la réalisation de la mission sur la base des éléments fournis dans le mémoire technique et le sous-détail de prix Sous-critère 3 (SC3) noté sur 5 points : Pertinence des démarches qualité et sécurité proposées, évaluée sur la base des éléments fournis dans le mémoire technique

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Critère 3 (C3) Pertinence de l'équipe dédiée noté sur 15 points

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché :** <https://idfm.achatpublic.com/accueil/>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://idfm.achatpublic.com/accueil/>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Variantes** : Non autorisée

**Description de la garantie financière** : Conformément à l'article R.2191-7 du Code de la commande publique, le paiement de l'avance prévue au CCAP est conditionné par la constitution préalable d'une garantie à première demande spécifique, le garant s'engageant à rembourser, s'il y a lieu, le montant de l'avance consentie toutes taxes comprises. Cette garantie à première demande est libérée à la fin de la résorption de l'avance. La garantie à première demande ne peut pas être remplacée par une caution personnelle et solidaire.

**Date limite de réception des offres** : 24/02/2025 à 13:00

**Date limite de validité de l'offre** : 8 Mois

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés** :  
Non

**Conditions relatives à l'exécution du contrat** : L'accord-cadre est à prix unitaires. Il s'exécute par émission de bons de commande en fonction des besoins de l'acheteur. L'accord-cadre est d'une durée de 24 mois reconductible une fois dans les mêmes termes et pour la même durée. Le montant maximum par période est de 3 000 000 Euros HT. Il n'y a pas de montant minimum.

**Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué** : Groupement solidaire ou groupement conjoint avec mandataire solidaire.

**Montage financier** : Les ressources qui seront mobilisées pour financer les prestations sont constituées par les fonds propres de l'Acheteur issus d'appels de fond après des financeurs du projet. Le règlement s'effectue par virement au compte noté à l'Acte d'engagement selon les règles de la comptabilité publique. La facturation et le paiement en ligne seront utilisés.

**Informations relatives aux délais de recours** : Recours possibles avant la signature du marché : Un référé précontractuel (art. L. 551-1 et suivants du Code de Justice Administrative), depuis le début de la procédure jusqu'à la date de conclusion du contrat. Recours possibles après la signature du marché : Un référé contractuel (art.L.551-13 et suivants du Code de Justice Administrative), le jour suivant la notification du marché et selon les délais précisés par l'article R. 551-7 et suivants du Code de Justice Administrative. Un recours en contestation de la validité du contrat (Conseil d'État, 4 avril 2014, no358994, Département du Tarn et Garonne) dans un délai de 2 mois suivant la parution de l'avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation.

**5.1.15 Techniques**

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

**Enchère électronique** : non

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours** : Tribunal administratif de Paris

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché** : Ile de France Mobilités

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché** : Ile de France Mobilités

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours** : Tribunal administratif de Paris

**Organisation qui reçoit les demandes de participation** : Ile de France Mobilités

**Organisation qui traite les offres** : Ile de France Mobilités

## Section 8 - Organisations

### 8.1 ORG-0001

**Nom officiel** : Ile de France Mobilités

**Numéro d'enregistrement** : 28750007800020

**Adresse postale** : 39bis-41 rue de Châteaudun

**Ville** : Paris

**Code postal** : 75009

**Subdivision pays (NUTS)** : Paris ( FR101 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : sabrina.korpala@iledefrance-mobilites.fr

**Téléphone** : 0147532800

**Profil de l'acheteur** : <https://idfm.achatpublic.com/accueil/>

**Rôles de cette organisation** :

**Acheteur**

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché**

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché**

**Organisation qui reçoit les demandes de participation**

**Organisation qui traite les offres**

### 8.1 ORG-0002

**Nom officiel** : Tribunal administratif de Paris

**Numéro d'enregistrement** : 17750005500013

**Adresse postale** : 7, Rue de Jouy

**Ville** : Paris

**Code postal** : 75004

**Subdivision pays (NUTS) :** Paris ( FR101 )

**Pays :** France

**Adresse électronique :** greffe.ta-paris@juradm.fr

**Téléphone :** 0144594400

**Télécopieur :** 0144594646

**Rôles de cette organisation :**

**Organisation chargée des procédures de recours**

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours**

## **Section 11 - Informations relatives à l'avis**

### **11.1 Informations relatives à l'avis**

**Identifiant/version de l'avis :** 9332adbf-b1ff-4105-961b-b49a7006ebb9 - 01

**Type de formulaire :** Mise en concurrence

**Type d'avis :** Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis :** 15/01/2025 à 19:07

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible :** français

### **11.2 Informations relatives à la publication**

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 15/01/2025